

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajouter l'usage habitation multifamiliale dans la zone H-1231, d'ajuster les limites des zones H-1228 et H-1231 et de créer la zone H-1232 à même les zones H-1228 et H-1231.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 13 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajouter l'usage habitation multifamiliale dans la zone H-1231, d'ajuster les limites des zones H-1228 et H-1231 et de créer la zone H-1232 à même les zones H-1228 et H-1231.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 13 mars 2023**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées aux croquis ci-dessous.
5. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis et les croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

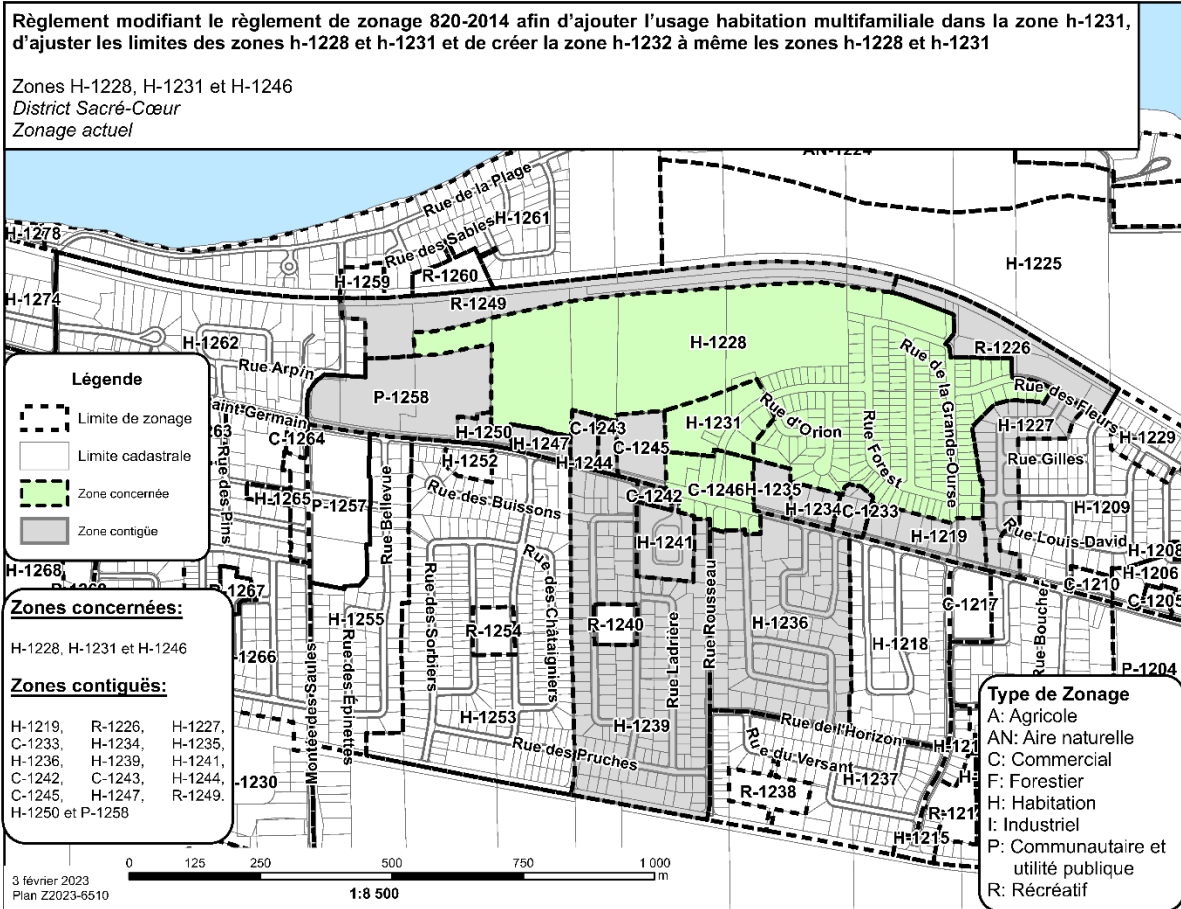
FAIT À RIMOUSKI, CE 1^{ER} JOUR DE MARS 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat

CROQUIS

Zonage actuel



Zonage projeté

